

N° 95984-2021/6-ACTS/DAEM

Date du : 28 février 2022

Rapport de présentation

OBJET : Ouverture d'enquête publique relative à la modification du PUD de la ville de Nouméa

PJ : un projet d'arrêté

Par arrêté n° 3604-2021/ARR/DAEM du 28 décembre 2021, une enquête publique a été ouverte concernant la modification du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa. Cette enquête qui s'est déroulée du 17 au 31 janvier 2022 sous l'égide du commissaire enquêteur Madame Elizabeth DOITEAU, a été annulée par l'arrêté de retrait n° 790-2022/ARR/DAEM du 25 février 2022. Elle est en effet entachée d'un vice de procédure par la parution tardive de l'avis d'information dans Les Nouvelles Calédoniennes, treize (13) jours avant le début de l'enquête, alors que le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie en vigueur, précise que cet avis doit être publié au moins quinze (15) jours avant le début de l'enquête.

En conséquence, et afin de relancer la procédure, il est aujourd'hui proposé, après concertation entre la province Sud et la Ville de Nouméa, de lancer une nouvelle enquête publique.

Il appartient à la province Sud d'organiser cette enquête, en veillant à ce que la publicité relative au dossier soit irréprochable.

L'enquête publique est programmée, du 28 mars au 11 avril 2022, soit d'une durée de quinze jours.

Dans un souci de continuité, il est proposé de nommer à nouveau Madame Elizabeth DOITEAU en tant que commissaire enquêteur.

L'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du PUD de la ville de Nouméa doit être prise par arrêté.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.